



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT
Séance du 10 février 2025**

Le lundi 3 février 2025, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 10 février 2025 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et cinq, le 10 février 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Clément GOELDEL, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Jean-Marie CHAPPELLET, Dimitri BOUVIER, Éric GIRARDIN, Stéphane JEANTY, Julien RONDET, Dominique PATEIRON.

Absents excusés :

Didier De AMORIN qui donne pouvoir à Jean Pierre COCQUELET
Gaëlle FLOCH qui donne pouvoir à Estelle COURTEIX

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Quorum : 10 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

01/2025 : Autorisation au maire à signer les actes d'engagement pour la maîtrise d'œuvre de la bibliothèque.

02/2025 : Autorisation au maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement.

Informations diverses.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter une délibération afin de pouvoir signer une convention avec le centre de gestion pour la nomination d'un assistant de prévention.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dimitri Bouvier, présent à l'ouverture de la séance, quitte la réunion avant le vote de la 1ère délibération.

Nombre de présents : 9 / 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 11

Quorum : 9 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

DÉLIBÉRATIONS

01/2025 : Autorisation au maire à signer les actes d'engagement pour la maîtrise d'œuvre de la bibliothèque.

Le maire rappelle que le conseil a décidé la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque communale. À cet effet, la commune a lancé une consultation concernant un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction et l'aménagement de la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne mairie place des Déportés. La commission des appels d'offres a examiné les dossiers des 11 cabinets d'architecture qui ont répondu et a reçu 4 candidats pour les auditionner. Les membres de la commission proposent au conseil de suivre leur avis unanime. Cette délibération a pour objet d'autoriser le maire à notifier aux candidats non retenus le rejet de leur candidature puis de prévenir l'attributaire et de signer l'acte d'engagement. Le cabinet retenu devra produire au moins deux esquisses du projet en fonction des demandes des membres du conseil municipal.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

02/2025 : Autorisation au maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement.

Cette délibération a pour objet de permettre de régler les dépenses d'investissement en attendant le vote du budget 2025.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

03/2025 : Autorisation au maire à signer une convention avec le centre de gestion pour la nomination d'un assistant de prévention.

Le maire expose au conseil que lors du passage de l'agent préventeur en 2022 la commune n'avait pas désigné d'assistant de prévention en interne ni d'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI). En l'absence d'assistant de prévention et d'ACFI en interne et afin de répondre à nos obligations réglementaires (Article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, arrêté du 29 janvier 2015), le Centre de Gestion propose une alternative via des conventions spécifiques et la mise à disposition de personnel professionnel à jour de formations, selon les conditions financières suivantes : Assistant prévention : 231€/an et 462€ /jour et ACFI 154€/an et 480€/jour. Pour l'ACFI, une demande préalable doit être adressée avant le 4 mars au centre de Gestion.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- **Voirie :**

La commission Voirie de notre Pôle territorial s'est réunie dernièrement. Le chiffrage des projets de réfection des rues André Faubert et Saint Nicolas est en cours avec participation du Siem pour l'enfouissement des réseaux. À noter également l'ajout au calendrier de la réfection de la rue de Tuilerie (pas d'enfouissement des réseaux) et un décalage des travaux pour le chemin de la Fosse aux Prés.

- **Voiries du tableau vert :**

La Communauté Urbaine du Grand Reims a décidé de mettre à jour le « tableau vert » des voiries des communes. Les voiries communales sont en effet catégorisées « vertes » et « jaunes » selon la collectivité qui en a la charge de l'entretien, les chemins verts étant à la charge du Grand Reims et les chemins jaunes étant à la charge de la commune. Une réunion avec les responsables « voirie » a permis d'actualiser le tableau des voies inscrites dans les 2 catégories.

- **Installation de logettes poubelles rue des Fauvettes :**

Les véhicules de ramassage des déchets n'ont plus l'autorisation de faire de marche arrière dans la partie basse de la rue des Fauvettes depuis le CD 26. La possibilité d'installer une plateforme de retournement a été étudiée et s'est révélée très difficile voire impossible en raison du manque de terrain. La direction des déchets de la Communauté Urbaine a donc décidé l'installation d'une logette avec deux bacs : ordures ménagères et bac de tri. La commune devra réaliser une dalle béton pour support.

- **Plateforme lutte contre incendie :**

Suite à la visite sur place, la direction de l'eau de la communauté Urbaine a demandé l'abattage de quelques arbres supplémentaires afin d'éviter les chutes de branches sur le réservoir. La Communauté Urbaine du Grand Reims se charge de la réalisation de la plateforme et de la mise en place d'un grillage. À la demande du riverain mitoyen du terrain, il est envisagé de planter une haie, à la charge de la commune, de façon à cacher en partie le réservoir. L'évacuation des eaux pluviales ne sera pas entravée et un fossé sera créé au pied de la plateforme.

- **Devis pour le remplacement du défibrillateur :**

Des devis ont été demandés par Jean-Pierre Cocquelet pour le remplacement du défibrillateur situé dans la cour de la Mairie.

- **Réfection des façades de la Volière et de la Mairie :**

L'entreprise Bach a effectué ces deux chantiers.

- **Alimentation des Fontaines :**

L'entreprise TTV a effectué la rénovation de la canalisation d'alimentation des fontaines depuis le haut de la rue du pré des Chats jusqu'au regard de séparation des deux réseaux pour un montant de 8 700 € HT. Lors des travaux de rénovation des rues Faubert et Saint Nicolas, un nouveau tuyau pourra être installé pour alimenter à nouveau la Fontaine des Voisins

- **Frelons asiatiques :**

Achat de trois pièges à frelons asiatiques : faire le choix de l'implantation.

• **Visite de la Briqueterie du Vertin à Saint Imoges :**

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims propose une visite de la Briqueterie du Vertin le mercredi 19 mars à 10h30, pour le lancement de la campagne de collecte de dons en partenariat avec la fondation du Patrimoine.

• **Installation des poubelles de tri sur le domaine communal :**

L'architecte des Bâtiments d France propose d'installer les futures logettes contenant les poubelles de tri Place des Déportés contre un mur et d'étudier le projet.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 h 35

La date du prochain conseil sera fixée en fonction des prochaines échéances des délibérations et du vote du budget.

